

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNE DE

HOERDT

PLAN DE REGLEMENT

au 1 / 2000 e

Planche 1/2

Elaboration

06/07/2008

Modification n°1

13/09/2012

Modification corrigée n°1

09/10/2013

Modification n°2

15/09/2016

Modification n°3

05/02/2019

Mise en compatibilité

16/09/2022

MODIFICATION N°4

APPROBATION

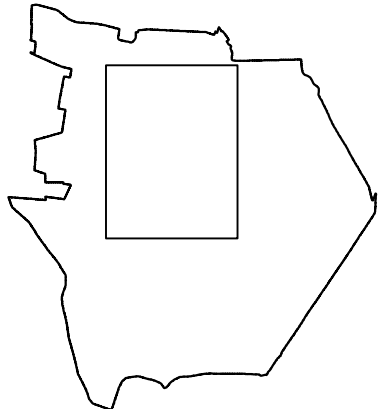
VO POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 23 JUIN 2025

A HOERDT



LE PRESIDENT

Denis REQUIER





Tracé mai 2024

PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

..... Limite de zone ou limite de secteur de zone

UA Désignation de zone

Aa Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

A1 Numéro

15 Emprise de l'emplacement réservé

Vole publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

Recul par rapport à l'axe de la voie pour les : autres constructions ; habitations.

Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies

..... Recul par rapport à la limite de zone

☆ Monument inscrit

..... Périmètre de protection historique

I1 Pipeline

I3 Canalisation de transport de gaz

Plan de prévention des risques d'inondation de la Zom (hauteurs de submersion)

inférieur à 0,5 m

de 0,5 à 1 m

supérieur à 1 m

Linéaire où s'applique des règles de hauteur spécifiques pour les clôtures

Liste des emplacements réservés		
Número	Destination	Bénéficiaire
A1	A - Voies nouvelles : Amorce de voie de 6 mètres d'emprise au bout de la rue Hassloch pour préserver l'accessibilité à la zone IIAU4.	Commune
A2	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise pour la desserte du secteur UX 1 à partir de la rue des Aulnes avec création d'une plate cyclable de 4 mètres d'emprise.	Commune
A3	Prolongement de la rue Glais jusqu'à la rue de la Tour de 6 mètres d'emprise à partir de la rue de la Tour pour la desserte de la zone IIAU2.	Commune
A4	Amorce de voie de 6 mètres d'emprise à partir de la rue de la Tour pour la desserte de la zone IIAU2.	Commune
A5	Amorce de voie de 6 mètres d'emprise à partir de la rue du Traineau pour la desserte de la zone IIAU1.	Commune
A6	Chemin piéton cyclable de 4 mètres d'emprise pour relier l'opération C2 à la rue de la Wantzenau.	Commune
A7	Amorce de voie de 6 mètres d'emprise à partir de la rue de la Wantzenau permettant la desserte des parcelles de réintéressement.	Commune
A8	Prolongement de la rue Pichavant jusqu'à la rue d'Eschelsheim avec une emprise de 6 mètres.	Commune
A9	Amorce de voie de 6 mètres d'emprise à partir de la rue du Traineau pour la desserte de la zone UB7.	Commune
A10	Chemin piéton cyclable de 4 mètres d'emprise pour relier la rue d'Eschelsheim à la rue des Jardins.	Commune
A11	Amorce de voie de 6 mètres d'emprise prolongeant la rue des Haies pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A12	Prolongement de la rue du Riéd jusqu'au secteur IIAU2 avec une emprise de 6 mètres et jonctions avec la RD 37 pour l'accès à l'hippodrome et aux secteurs A8 et IIAU1.	Commune
A13	Amorce de voie de 6 mètres d'emprise prolongeant la rue de l'Estier pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A14	Amorce de voie de 6 mètres d'emprise prolongeant la rue de l'Estier pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A15	Amorce de voie de 6 mètres d'emprise prolongeant la rue des Bouleaux pour la desserte de la zone IIAU2.	Commune

B1	B - Elargissement de voie : Amélioration de la rue des Prés à 8 mètres d'emprise.	Commune
B2	Amélioration de la rue des Champs à 7 mètres d'emprise.	Commune
B3	Amélioration d'une portion de la rue de la Tour à 5 mètres d'emprise.	Commune
B4	Création d'un pan coupé à l'angle de la rue Brandt et de la rue de la Tour.	Commune
B5	Création d'un pan coupé à l'angle de la place de l'Eglise et de la rue dite Derrière-Eglise.	Commune
B6	Amélioration de la rue des Aulnes à 8 mètres d'emprise.	Commune
B7	Pan coupé rue du Cheval Noir permettant l'amélioration du carrefour avec la rue de La Wantzenau.	Commune
B8	Elargissement à 15 mètres d'emprise de la RD 223 pour la réalisation d'un tourne à gauche pour desservir de manière sécurisée la zone IIAU2.	Commune
B9	Elargissement de la rue du Riéd à 8 mètres d'emprise.	Commune
B10	Amélioration de la RD 37 à 17 mètres d'emprise.	Département
B11	Elargissement de la rue du Cheval Noir à 8 mètres d'emprise.	Commune
C1	C - Autres opérations : Réserve de terrain pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans la zone IIAU4.	Communauté de Communes
C2	Réserve de terrain pour l'aménagement de parkings et d'un chemin reliant la rue de la République et la rue de La Wantzenau.	Commune
C3	Aménagement d'une place paysagère à l'angle de la rue du Riéd et Petite rue.	Commune
C4	Réserve de terrain pour l'aménagement de la zone cyclable Hordt-Eschelsheim.	Communauté de Communes
C5	Réserve de terrain pour la réalisation d'un aménagement sécurisé en entrée d'agglomération (route de GELBERTHEIM).	Communauté de Communes

